

TOUT SAVOIR SUR L'ANNONCE LÉGALE DU CHANGEMENT DE GÉRANT

Qu'est-ce qu'un changement de gérant ?

- Modification du représentant légal d'une SARL, SCI, EURL ou SCP.
- Peut résulter d'une démission, révocation, décès, ou fin de mandat.
- Le gérant représente la société auprès des tiers : sa nomination doit être formalisée et publiée.



Quand publier une annonce légale ?

Publication obligatoire en cas de :

- Nomination d'un nouveau gérant
- Démission ou révocation
- Décès du gérant
- Ajout d'un co-gérant
- Renouvellement ou non-renouvellement de mandat

Délai légal : publication dans le **mois** suivant la décision



Les erreurs fréquentes à éviter

- Oublier la date d'effet
- Utiliser un modèle inadapté à la forme juridique
- Ne pas respecter les statuts
- PV non signé ou mal rédigé
- Publication trop tardive

Pièces à fournir

- PV d'AG ou décision de l'associé unique
- Copie d'identité du nouveau gérant
- Déclaration de non-condamnation
- Statuts mis à jour (si nécessaire)
- Attestation de parution de l'AL



1

LES ETAPES À SUIVRE

Décider et formaliser

- Tenir une AG ou une décision de l'associé unique
- Rédiger un PV avec la date d'effet
- Mettre à jour les statuts si nécessaire

2

Publier l'annonce légale

- Dans un JAL habilité
- Doit mentionner : nom de la société, ancien et nouveau gérant, date d'effet, motif du changement

3

Déclarer au greffe via le Guichet Unique

- Se rendre sur le Guichet Unique
- « Modification » puis « Changement de dirigeant »
- Joindre les pièces justificatives
- Régler les frais de greffe
- Attendre la mise à jour du Kbis

Medialex vous accompagne

- Modèles juridiques conformes
- Publication en ligne simple & rapide
- Attestation sous 24h
- Conseil personnalisé

